REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

19/2025

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 04/04/25
Date d'affichage 04/04/25
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 14 / Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 11 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues	Mme VERNIS Cécile
Mme LAFARGE Audrey	M. DEBOST Anthony	

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme FERNANDEZ Maryline a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

M. RENÉ David	M. DIFALLAH Azdine	M. CONIL Gaël	M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 14 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. DEBOST Anthony est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

8- Budget primitif de la commune, exercice 2025 (annexe 3)

(Annexe consultable en Mairie sur simple demande, aux jours et horaires d'ouverture habituels)

Rapporteur / Hugues MARCAUD

Le budget 2025 de la Commune est présenté avec reprises des résultats et Restes à Réaliser 2024.

Ce budget est équilibré par les taxes à taux identiques de 2025, marquant ainsi la volonté municipale de ne pas augmenter la pression fiscale tout en maintenant un haut niveau de services publics à des prix accessibles, en continuant à investir.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Budget Prévisionnel 2025 en tenant compte de l'affectation des résultats ainsi que des taux de fiscalité précédemment votés par le Conseil municipal.

Le Budget est équilibré en fonctionnement et investissement :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	4 964 578.78 €
Recettes	4 964 578.78 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	6 834 510.00 €
Recettes	6 834 510.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote **POUR** à la majorité
1 CONTRE (Hugues MARCAUD)

Fait à Saint-Yorre, le 15 avril 2025,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

Le Secrétaire de séance,

Anthony DEBOST